Enabel

Demande de devis

MRT23002-10313 : Recrutement d'un consultant Accompagnement technique perlé pour la promotion de la culture de la papaye dans l'Assaba)

Agence belge de développement

enabel.be

Table des matières

1 Objet de la demande 4
2 Informations générales 4
3 Dispositions contractuelles générales 6
3.1 Généralités 6
3.2 Conformité de l'exécution 6
3.3 Amende pour retard 6
3.4 Réception 6
3.5 Facturation et paiement 6
3.6 Assurances 7
3.7 Droits de propriété intellectuelle 7
3.8 Obligation de confidentialité 8
3.9 Gestion des plaintes et tribunaux compétents 8
4 Annexes 9
4.1 Annexe 1 : Termes de références 9
4.1.1 Contexte et justification 9
a. Objectif du marché 9
b. Tâches à réaliser 10
c. Résultats à atteindre 11
4.1.2 Approche méthodologique 11
4.1.3 Calendrier de travail prévisionnel 12
Répartition par temps forts 12
4.1.4 Supervision de la mission 12
Répartition claire des rôles **Erreur ! Signet non défini.**
4.1.5 Documents/Ressources fournis par Enabel 13
4.1.6 Durée et lieu 13
4.1.7 Livrables et tranches de paiement 13
4.1.8 Quantitatif des Hommes jours/mois 14
5. Critère de sélection et d'attribution 15
a. Critères de sélection 15
b. Critères d'attribution 15
6. Annexes 16
6.1 Annexe 2 : Fiche d'identification 16
6.2 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix 17
6.3 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion 19

6.4 Annexe 5 : Références des principaux projets similaires 21
6.5 Annexe 6 : Tableau d'affectation des experts proposés 21
6.6 Annexe 7 : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité 21

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Accompagnement technique perlé pour la promotion de la culture de la papaye dans l'Assaba	
REFERENCE ENABEL	*MRT23002-10313*

2 Informations générales

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL		
DURANT LA PROCÉDURE	Cellule de contractualisation procurement.mrt@enabel.be	
PENDANT L'EXÉCUTION :	Mamoudou TOURE Mamoudou.toure@enabel.be	
DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	24/11/2026 à 12h00 au plus tard
	LIEU :	Email : procurement.mrt@enabel.be
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :		120 jours à compter de la date limite de réception des devis du présent marché.
RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE		- Registre de commerce ou document attestant du statut légal du soumissionnaire - Fiche d'identification du soumissionnaire - Déclaration sur l'honneur relative aux motifs d'exclusion, dûment signée - Formulaire d'offre de prix dûment complété et signé - Proposition financière détaillée - Note méthodologique détaillée (compréhension de la mission, approche méthodologique, organisation de la prestation et chronogramme) - Liste des prestations ou services similaires réalisés - Attestations de bonne exécution, certificats de service fait ou références équivalentes justifiant les prestations similaires

	- CV détaillé de l'expert proposé - Copies des diplômes et certificats pertinents - Tout autre document exigé dans le dossier d'appel d'offres - Tous les documents requis sont datés, signés et lisibles, le cas échéant.
DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES	
DÉLAI D'EXÉCUTION -DE LIVRAISON :	12MOIS
LIEU D'EXÉCUTION - DE LIVRAISON :	ASSABA, NOUAKCHOTT

LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	OUI
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :	OUI

3 Dispositions contractuelles générales

3.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services/fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

3.2 Conformité de l'exécution

Les services/fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

3.3 Amende pour retard

Tout dépassement du délai d'exécution/de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations/livrer les biens par un autre prestataire/fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire/fournisseur défaillant.

3.4 Réception

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

3.5 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande/lettre de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande/lettre de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des services/biens.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué par tranches comme suit :

Tranche	Après approbation de	Jours couverts (Temps forts)	Échéance de remise de livrable et tranche de paiement	% paiement
1	Rapport de démarrage (Temps fort 1)	12 HJ	Au plus tard 5 jours calendaires après le Temps fort 1 :	Paiement au prorata des hommes-jours (HJ) effectivement consommés

2	Rapport - Temps fort 2	7 HJ	Au plus tard 5 jours après le Temps fort 2	Paiement au prorata des hommes-jours (HJ) effectivement consommés
3	Rapport - Temps fort 3	7 HJ	Au plus tard 5 jours après le Temps fort 3	Paiement au prorata des hommes-jours (HJ) effectivement consommés
4	Rapport final - (Temps fort 4 + solde suivi à distance)	14 HJ	Au plus tard 10 jours après le Temps fort 4	Paiement au prorata des hommes-jours (HJ) effectivement consommés
TOTAL		40 HJ		

Des termes de références seront produits et envoyé pour validation par le fonctionnaire dirigeant en amont de chaque mission de terrain (Temps Fort en indiquant le nombre d'HJ nécessaire). Une feuille de temps signée sera transmise au Fonctionnaire dirigeant et constituera un justificatif de paiement en plus du livrable, lorsque le nombre de jours travaillés par temps fort est inférieur au nombre de jours indiqués, la prestation pourra être payée au prorata du nombre de jours de travail exécuté.

3.6 Assurances

Le prestataire de services/fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services/fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

3.7 Droits de propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs,

le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le prestataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

3.8 Obligation de confidentialité

Le prestataire est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la règlementation GDPR est d'application.

3.9 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

4 Annexes

4.1 Annexe 1 : Termes de références

4.1.1 Contexte et justification

Dans le cadre du projet « SYSALIM - Systèmes alimentaires durables et inclusifs pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle », financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel, il est envisagé de développer un projet pilote de culture de la papaye en Mauritanie, dans la wilaya de l'Assaba et, à ce titre, de recruter un consultant spécialisé afin d'assurer un accompagnement technique ciblé sur toute la durée de la phase test. Cette action s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers l'appui à des chaînes de valeur à fort potentiel nutritionnel et économique, la promotion d'innovations agricoles, la diversification des revenus et le renforcement des systèmes alimentaires locaux.

Le projet pilote vise à tester la faisabilité technique, organisationnelle et économique de la culture de la papaye, tout en contribuant à la diversification des revenus des bénéficiaires, à l'amélioration de la nutrition et à l'émergence progressive d'une filière innovante autour de la papaye et de ses dérivés (fruit frais, produits transformés et papaïne). Une attention particulière est accordée aux opportunités en faveur des femmes et des jeunes.

Le dispositif mobilise plusieurs catégories d'acteurs. Les bénéficiaires directs assurent la mise en œuvre opérationnelle sur les sites retenus : 2 sites pilotes d'un hectare chacun, l'un à Guérou, l'autre à Kiffa, avec mise à disposition de parcelles clôturées, de l'accès à l'eau d'irrigation et de la main d'œuvre. L'équipe projet assure la coordination, le suivi rapproché et la capitalisation du test. Un partenaire technique privé exprime un intérêt particulier pour la papaïne et les exigences liées au latex, tandis que l'ambition du projet est plus large et porte sur la structuration progressive d'une filière innovante autour de la papaye et de ses dérivés.

Compte tenu du caractère encore peu maîtrisé localement de la culture de la papaye, et de la technicité des phases critiques liées à l'implantation, à la structuration de la production et à la préparation du prélèvement du latex, il est nécessaire de mobiliser une expertise spécialisée sous forme d'appui perlé, articulée avec le dispositif de suivi de terrain du SYSALIM et permettant de sécuriser les choix techniques, renforcer les capacités des bénéficiaires et outiller l'équipe projet dans le suivi, l'apprentissage et la documentation de la phase test.

a. Objectif du marché

L'objectif général du marché est d'assurer un accompagnement technique spécialisé de la phase d'expérimentation de la culture de la papaye afin de sécuriser sa réussite agronomique, de renforcer les capacités des bénéficiaires et de l'équipe projet, et de produire des références technico-économiques utiles à la consolidation ou à une éventuelle mise à l'échelle de l'initiative.

De manière spécifique, il est question dans ce marché de :

- Adapter l'itinéraire technique de la culture de la papaye au contexte de mise en œuvre dans la wilaya de l'Assaba ;
- Accompagner les phases critiques de mise en place et de conduite de la culture ;
- Former et conseiller les bénéficiaires directs ;
- Appuyer l'équipe projet dans le suivi technique rapproché ;
- Contribuer à la préparation des conditions agronomiques nécessaires à la production de latex de qualité, en cohérence avec les protocoles définis par le partenaire technique ;
- Mettre en place un système simple de suivi technique et de collecte de données ;
- Capitaliser les apprentissages techniques et formuler des recommandations pour la suite.

b. Tâches à réaliser

Le titulaire sera chargé de :

- Analyser les conditions techniques de réussite de l'expérimentation sur chacun des sites (sol, disponibilité et qualité de l'eau, drainage, exposition aux vents, risques phytosanitaires) ;
- Proposer un itinéraire technique adapté précisant notamment le choix variétal (en concertation avec le partenaire technique), la densité de plantation et le calendrier cultural;
- Appuyer la préparation des parcelles, la pépinière, la plantation et la reprise ;
- Accompagner les opérations d'entretien, d'irrigation, de fertilisation et de protection phytosanitaire ;
- Appuyer les décisions techniques sensibles liées à la floraison, au sexage, à la densité productive et à l'entrée en production, selon l'évolution des plantations ;

- Préparer les acteurs aux phases sensibles, notamment l'entrée en production et les prérequis liés au prélèvement du latex (hygiène, sécurité des opérateurs, organisation des saignées), dans le respect des protocoles du partenaire technique ;

- Documenter les effets du prélèvement du latex sur la qualité et les possibilités de valorisation des fruits ;
- Former les bénéficiaires en veillant à la participation des femmes et des jeunes, à travers des démonstrations et conseils pratiques ;
- Appuyer l'équipe projet avec des repères simples de suivi, d'alerte et de collecte de données in situ (notamment consommation d'eau, croissance, rendements, coûts de production, données désagrégées par sexe et par âge);
- Documenter les constats, difficultés, mesures correctives et recommandations.

L'appui sera structuré autour de 4 temps forts, complétés par un suivi continu à distance :

- **Temps fort 1 : Cadrage stratégique et implantation**

Cadrage du pilote, validation des sites, appui à la préparation des parcelles, à la pépinière, au système d'irrigation et à la transplantation, ainsi que formation initiale de l'équipe de terrain.

- **Temps fort 2 : Floraison, sexage et décisions structurantes**

Observation de l'évolution de la culture, appui aux décisions relatives au sexage, au maintien des plants et à la densité productive, préparation, avec le partenaire technique, de la mise en œuvre opérationnelle du protocole de prélèvement du latex.

- **Temps fort 3 : Production, prélèvement du latex et ajustements**

Observation des premières récoltes et des pratiques de prélèvement du latex, ajustement des pratiques culturales, appui à la gestion des contraintes et stabilisation des pratiques.

- **Temps fort 4 : Capitalisation et restitution**

Analyse des résultats techniques, exploitation des données collectées, restitution aux parties prenantes et recommandations pour la suite.

c. Résultats à atteindre

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Un itinéraire technique adapté au contexte du projet pilote est défini et appliqué ;
- Les parcelles pilotes sont mises en place selon des standards techniques cohérents avec les capacités des acteurs ;
- Les bénéficiaires, femmes et jeunes compris, maîtrisent les principales opérations techniques liées à la culture de la papaye ;
- L'équipe projet dispose d'outils, de repères et de capacités renforcées pour assurer le suivi de proximité ;
- Les principales phases critiques de la culture sont sécurisées ;
- Les conditions agronomiques nécessaires à la production de latex de qualité sont réunies ;
- Les données techniques et technico-économiques essentielles de l'expérimentation sont collectées, analysées et capitalisées ;
- Des recommandations opérationnelles sont formulées pour la suite de l'initiative.

4.1.2 Approche méthodologique

Le marché sera exécuté selon une approche d'appui technique perlé, entendue comme un accompagnement séquencé, ciblé sur les étapes clés du cycle de production, combinant des missions terrain, du coaching pratique, un appui méthodologique à l'équipe projet et un suivi à distance entre les missions.

L'approche méthodologique devra reposer sur les principes suivants :

- Concentration de l'expertise sur les phases critiques du cycle cultural ;
- Transfert progressif de compétences aux bénéficiaires et à l'équipe projet
- Accompagnement pratique orienté vers la résolution de problèmes ;
- Mise en place d'un système simple de suivi et de collecte de données ;
- Capitalisation continue des apprentissages techniques.

Le soumissionnaire devra proposer une méthodologie détaillée précisant notamment :

- La répartition indicative des jours par phase, dans la limite de 40 hommes-jours ;
- Les modalités de présence sur le terrain et de répartition entre les deux sites expérimentaux ;
- Les modalités d'appui à distance ;
- Les outils de suivi, d'alerte et de reporting proposés.

4.1.3 Calendrier de travail prévisionnel

La mission s'étend sur 12 mois calendaires et représente une charge totale de 40 jours ouvrables, répartis en 30 jours d'intervention sur le terrain et 10 jours de suivi à distance, selon la structure suivante :

4.1.4 Répartition par temps forts

Temps fort	Période	Durée ferme (jours)
Temps fort 1 – Cadrage stratégique et implantation	Mois 1 à 3	12 jours
Temps fort 2 – Floraison, sexage et décisions structurantes	Mois 4 à 6	7 jours
Temps fort 3 – Production, extraction et ajustements	Mois 6 à 9	7 jours
Temps fort 4 – Capitalisation et restitution +suivi à distance	Mois 10 à 12	14 jours
TOTAL		40 jours

Total : 40 jours, dont 30 jours d'intervention sur le terrain et 10 jours de suivi à distance. Le suivi à distance est intégré au dernier livrable (voir 4.1.8).

Le suivi continu à distance sera assuré en coordination étroite avec le fonctionnaire dirigeant

4.1.5 Supervision de la mission

La mission sera placée sous la supervision générale du fonctionnaire dirigeant, au sein de l'équipe SYSALIM.

Le titulaire travaillera en étroite collaboration avec :

- Le responsable technique du dossier (fonctionnaire dirigeant) ;
- Le coordinateur SYSALIM dans l'Assaba ;
- Le technicien de suivi (SYSALIM) ;
- Les responsables des structures bénéficiaires ;
- Les partenaires techniques concernés selon les besoins, notamment le partenaire technique privé pour les aspects liés au latex.

Le technicien SYSALIM assurera la collecte des données, les observations de terrain, les photos et la remontée des alertes avec l'appui du coordinateur SYSALIM dans l'Assaba. L'équipe projet assurera le suivi rapproché, la consolidation des informations et la coordination des décisions. Le consultant assurera la validation technique, l'interprétation des données, les ajustements et les recommandations.

4.1.6 Documents/Ressources fournis par Enabel

Enabel mettra à disposition du titulaire, dans la mesure nécessaire à l'exécution du marché :

- Les documents de cadrage du projet ;
- Les informations techniques disponibles sur le dispositif pilote ;
- L'accès à l'équipe projet et aux bénéficiaires concernés ;
- Les données de suivi collectées dans le cadre du test ;
- Toute autre ressource jugée utile pour la bonne exécution de la mission.

4.1.7 Durée et lieu

Le marché sera exécuté sur une période indicative de 12 mois à compter de la notification du contrat, selon le calendrier effectif du projet pilote. Si le calendrier cultural le justifie, notamment en cas de décalage de l'entrée en production, la période d'exécution pourra être prolongée par avenant, sans modification du volume de jours.

La mission se déroulera principalement sur les sites pilotes retenus dans l'Assaba (Kiffa et Guérou), ainsi qu'à distance pour les besoins du suivi continu et de l'exploitation des données.

4.1.8 Livrables et tranches de paiement

N°	Livrable	Jours couverts (Temps forts)	Échéance rapport	% Paiement
1	Rapport de démarrage et d'implantation	12 HJ	Au plus tard 5 jours calendaires après le Temps fort 1	Paiement au prorata des hommes-jours

	(méthodologie, plan d'appui perlé, itinéraire technique)			(HJ) effectivement consommés
2	Rapport Temps fort 2 – Floraison, sexage et décisions structurantes	7 HJ	Au plus tard 5 jours calendaires après le Temps fort 2	Paiement au prorata des hommes-jours (HJ) effectivement consommés
3	Rapport Temps fort 3 – Production, extraction et ajustements	7 HJ	Au plus tard 5 jours calendaires après le Temps fort 3	Paiement au prorata des hommes-jours (HJ) effectivement consommés
4	Rapport final – Capitalisation et restitution Rapport final + solde suivi à distance)	14 HJ	Au plus tard 10 jours calendaires après le Temps fort 4	Paiement au prorata des hommes-jours (HJ) effectivement consommés

Le paiement sera effectué par tranche, après validation du livrable correspondant par Enabel. Chaque tranche de paiement est calculée sur la base des hommes/jours (H/J) effectivement mobilisés pour le temps fort concerné, pour le suivi à distance les paiements correspondants seront versés dans la dernière tranche

Le délai d'exécution de la prestation est suspendu pendant les périodes nécessaires à l'examen et à la validation des livrables par Enabel. Une feuille de temps signée sera transmise après chaque temps fort et pour chaque suivi a distance au Fonctionnaire dirigeant et servira de justificatif pour le paiement

Dans le cas où le nombre total de jours effectivement prestés et validés serait inférieur au hommes/jours (H/J) effectivement mobilisés pour le temps fort concerné, le paiement sera effectué au prorata des hommes/jours réellement exécutés et dûment justifiés.

4.1.9 Quantitatif des Hommes jours/mois

À titre indicatif, le consultant devra proposer un quantitatif détaillé d'hommes-jours couvrant :

Désignation	Unité	Quantité indicative
Journées de travail sur le terrain	Jour	30 jours
Journées de travail à distance	Jour	10 jours

La ventilation devra être cohérente avec la méthodologie proposée, les temps forts de l'appui perlé et les besoins de suivi à distance.

5. Critère de sélection et d'attribution

a. Critères de sélection

Critères	Exigence minimale	Justificatif attendu
Expérience en cultures fruitières tropicales	Au moins 3 années d'expérience professionnelle dans les cultures fruitières tropicales dans une zone sahélienne ou dans un contexte agroécologique comparable à la Mauritanie	CV détaillé, attestations d'employeurs, rapports de projets ou fiches de référence indiquant clairement les cultures concernées
Accompagnement des producteurs et formation	Avoir conduit au moins 1 missions documentées d'accompagnement de producteurs et de formation pratique sur le terrain	Rapports de mission, attestations de prestation, programmes de formation, lettres de référence

Critères d'attribution

Critère d'évaluation	Points	Justificatif attendu
Compréhension des TDRS de la mission et plus-value proposée	5	Note de compréhension
Qualité de la méthodologie et du dispositif d'appui proposé+ chronogramme	15	Note méthodologique détaillée
Être titulaire au moins d'un diplôme en agronomie ou domaine équivalent	10	Copie du diplôme
Nombre de périmètres de papaye mise en place	40	CV détaillé, références de réalisations de périmètre papayer, attestations d'employeurs/clients, de bonne exécution ou de service fait
Offre financière	30	Proposition financière détaillée
Total	100	

6. Annexes

6.1 Annexe 2 : Fiche d'identification

DÉNOMINATION	
NUMÉRO D'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE	
NOM PERSONNE DE CONTACT TÉLÉPHONE COURRIEL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INSTITUTION FINANCIÈRE	
DATE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

6.2 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché *MRT23002-10313,* et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de devis et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Désignation	Unité	Quantité(H/J)	Prix unitaire HTVA en Mru	Prix total HTVA en Mru
Consultant en Accompagnement technique perlé pour la promotion de la culture de la papaye dans l'Assaba	Journée de travail à domicile	10		
	Journée de Travail sur le terrain	30		

NB:

* L'offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément aux dispositions suivantes :

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

- La gestion administrative et le secrétariat ;
- L'hébergement et le transport ;
- L'assurance ;
- Les honoraires ;
- La documentation relative aux services ;
- La livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution ;
- Les emballages ;
- La formation nécessaire à l'usage ;
- La retenue à la source sur les honoraires relatifs aux services prestés en Mauritanie (15% des honoraires pour les prestataires non-résidents en Mauritanie et 2.5% des honoraires pour les prestataires résidents en Mauritanie) ;
- Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés ;

Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

Les frais suivants ne doivent pas être inclus dans les prix unitaires de l'offre initiale :

- Le programme Enabel prend en charge, le cas échéant, les coûts liés à l'organisation de réunions d'ateliers ou de formations **(sous réserve de l'appréciation du fonctionnaire dirigeant).**

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à …… le ……

6.3 Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :
 1° participation à une organisation criminelle ;
 2° corruption ;
 3° fraude ;
 4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
 8°création d'une société offshore.

 L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

 Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :
 a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-Policy_FR.pdf ;
 b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf
 c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
 La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
 Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.
 La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée :
https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0

8. <…>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature

4. Annexe 5 : Références des principaux projets similaires

À compléter selon les cas

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation	Nom du client

6.5 Annexe 6 : Tableau d'affectation des experts proposés

Sous peine de rejet de son offre, le soumissionnaire doit remplir le tableau ci-dessous afin de permettre au pouvoir adjudicateur de faire correspondre l'expert proposé au profil demandé dans la demande de devis. Un seul expert sera proposé pour chaque profil

Expert demandé	Nom de l'expert proposé par le soumissionnaire
EXPERT 1	

6.6 Annexe 7 : Déclaration d'exclusivité et de disponibilité

En soumettant cette offre, le soumissionnaire déclare explicitement que l'expert suivant est disponible pendant toute la période de mise en œuvre les tâches définies dans les Termes de Référence et/ou dans la méthodologie. Les experts principaux ne seront pas remplacés.

Expert principal	Du :	Au :
Expert principal 1		
Nom :		

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :